

16 Provinces

Haut-Ogooué/Franceville/Santé/Symposium scientifique

Les avortements clandestins en ligne de mire



Les travaux étaient dirigés par le responsable des affaires médicales, Dr Silvère Offobo (en costume).



Les thèmes ont été développés par des médecins en présence du directeur de l'hôpital (centre) et de la représentante du tribunal (extrême gauche).

N.O.

Franceville/Gabon

LA direction des affaires médicales du Centre hospitalier régional Amissa Bongo (Chrab) de Franceville a organisé, le jeudi 31 janvier 2019, au sein dudit hôpital, un enseignement post-universitaire sur la problématique de la recrudescence des avortements clandestins au Gabon et ses lourdes conséquences dont la mortalité maternelle. Les travaux de ce séminaire, appuyés par le laboratoire "Servir", ont enregistré la participation de toutes les structures hospitalières

du Haut-Ogooué, et même la coopération médicale chinoise.

Le rendez-vous de Franceville s'inscrivait, a-t-on indiqué, dans le cadre du volet formation continue initiée par la direction des Affaires médicales. « La formation continue devient un instrument indispensable permettant à tout professionnel de santé de maintenir à jour ses connaissances, et de faire face aux changements du monde de la santé », a déclaré le directeur, Dr Silvère Offobo.

Ce symposium des scientifiques a été lancé par le directeur général du Chrab, Dr André N'Tchoreret Olu-segun. En présence d'une

représentante du tribunal, invitée pour enseigner ce que prévoit la loi par rapport à ce phénomène d'avortements.

Aussi, les différents sous-thèmes ont-ils été développés autour de la prise en charge ou l'état de choc ; du diagnostic et traitement ; des avortements clandestins, de l'expérience avec la coopération sino-gabonaise ; des conséquences et des sanctions judiciaires ; de l'approche psychologique et la place de la religion face à ce fléau. « L'avortement clandestin consiste à une interruption volontaire de la grossesse. Le Gabon est parmi les 20 pays au monde où cet acte

est encore de plus en plus pratiqué. Pour l'OMS (Organisation mondiale de la santé), il s'agit d'un problème de santé publique. Les causes et les facteurs favorisants sont multiples. Mais les conséquences créent des dommages corporels physiques, moraux, sociaux, avec un taux élevé de mortalité maternelle. En 2001, une loi sur les avortements a été promulguée par la législation gabonaise, et nous avons eu 50 cas d'incarcération la même année », a fait savoir Dr Offobo à l'assistance. Non sans préciser que les articles 240 et 241 du Code pénal interdisent l'avortement au Gabon. C'est pourquoi, il revient

aux responsables de la santé de sensibiliser les auteurs directs et les co-auteurs, ainsi que les praticiens hospitaliers qui participent à cet "exercice". Mais, face aux dispositions de la loi, les praticiens hospitaliers ont émis un certain nombre d'interrogations, à savoir : que prévoit la loi en cas de grossesse issue d'un viol sur mineure, devant une grossesse issue de l'inceste, une grossesse à risque très élevé, un avortement incomplet ou une malformation du fœtus pendant la grossesse ? Devant autant de questions pertinentes et finalement non prises en

compte par le législateur, le personnel de santé estime que pour résoudre le phénomène d'avortements, il conviendrait d'impliquer toute la société à travers l'éducation sexuelle des enfants dans les ménages, les écoles, le planning familial des multiples, les émissions radio, ou encore la sensibilisation de masse. Cette éducation devrait aussi prendre en compte ces adultes, hélas de plus en plus nombreux qui, pour satisfaire leur libido ou pour des raisons mystiques, s'en prennent à de petites filles sans défense, jusqu'à faire précocement d'elles des filles-mères, contre leur gré.

... et département de la Djoué/Onga/Education

Un seul enseignant et un volontaire à l'école publique de Mbouyi !

Guy MADJOUA SANGOUETABA

Onga/Gabon

BÂTIE dans le style des constructions du Corps de la paix américain, l'école publique de Mbouyi, village situé aux confins du département de la Djoué (Onga), dispose de cinq salles de classe. Dans le cadre du dernier programme gouvernemental de réfection des établissements, tout le bâtiment a été entièrement rénové.

A chaque rentrée scolaire, plus d'une centaine d'élèves y sont régulièrement inscrits. Ce qui donne un effectif moyen par salle de classe tout à fait appréciable.

Mais au-delà de ce cadre de travail au demeurant acceptable, l'école primaire de Mbouyi est confrontée, depuis plusieurs années déjà, à une difficulté de taille : la carence en enseignants. Elle est lointaine, en effet, l'époque où l'établissement tournait avec un effectif d'enseignants couvrant ses besoins. Cette année encore, ils ne sont plus que deux maîtres à tenir toute une école, pourtant à cycle complet, avec en plus, une section pré-primaire fermée depuis l'année dernière. Pour tout effectif, l'établissement compte un directeur,



L'école de Mbouyi...



... dont les bâtiments ont été entièrement refaits.



Les populations se retrouvent régulièrement...



... pour essayer de trouver des solutions aux problèmes de l'établissement.

un instituteur formé et un jeune de la localité qui, lui, s'est improvisé moniteur. Lassé par la situation et en dépit d'un manque de formation pédagogique de sa part, ce dernier a décidé de se consacrer à l'encadrement de ses jeunes frères. Le directeur et son équipe organisent et dispensent les enseignements en mettant en application diverses stratégies, partant

de la répartition des niveaux d'étude aux classes à double flux et des cours à mi-temps. Les résultats ne sont pas forcément ceux attendus, mais ils permettent d'éviter le naufrage d'une frange non négligeable de la jeunesse du village. Sous le prétexte que Mbouyi se trouve en zone reculée, dans les Plateaux Batéké d'accès difficile, à

cause du mauvais état de la route, mais aussi en raison de l'éloignement des principaux centres urbains de la province, bien d'enseignants régulièrement affectés dans le village ont, soit déserté en milieu d'année scolaire, soit attendu la fin de l'année académique pour s'éclipser définitivement, quand ils n'ont pas tout simplement refusé d'être mutés ici.

Mais l'école de Mbouyi n'est pas la seule à vivre une telle situation, nous a-t-on expliqué à la circonscription scolaire, comme pour démontrer l'ampleur du phénomène. Au village Mbouyi, le manque d'enseignants a fini par entrer dans les habitudes de la population, bien que le phénomène soit vécu comme une dou-

leur. Aussi, les parents n'ont-ils d'autre choix que de soutenir et d'encourager les efforts du jeune volontaire. C'est ainsi que, outre les denrées alimentaires qu'ils lui procurent, les paysans ont convenu de leur propre initiative de se cotiser, à hauteur de 1500 francs par famille, pour réunir la somme à reverser mensuellement au jeune éducateur de circonstance, afin de l'aider à subvenir à certains de ses besoins. Des efforts parfois lourds à porter pour les habitants, qui ont le regard toujours rivé vers les autorités de l'Éducation nationale. A toutes les rentrées de classe, ils ne cessent de réitérer leur message pour un déploiement d'enseignants en nombre suffisant à l'école de Mbouyi.